

Règlement graphique n°1
Zonage

GRANVILLE

Présenté le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Norm du Prés. de GTM

Signature

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gamma

zAd

capla

Granville
Terre & Mer
Communauté de Communes

2. PRESCRIPTIONS

- Élément végétal et paysage remarquable à protéger (L.151-23 CU)
- Haie ou alignement d'arbres à protéger (L.151-23 CU)
- Élément architectural linéaire à protéger (L.151-19 CU)
- Littoral : bande des 100m
- Cours d'eau (L. 151-23 CU)
- Littoral : espace proche du rivage
- Élément naturel protégé pour son intérêt écologique ou paysager (L.151-23 CU)
- Espaces Bessés Classés (L.113-1 CU)
- Ensemble patrimonial bâti à protéger (L.151-19 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
- Zone humide
- Bande des 100m
- Zone de risque d'inondation par submersion marine

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti d'us
- Bâti réger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de Mouvements de Terrain des communes de Granville et de Donville-les-Bains

CHausey

1:20 000

0 0,5 1 km